

afin de le mener à bien à proximité du ministère. Les problèmes seront réglés à ce niveau à mesure qu'ils surgiront. Ainsi, le député peut être sûr que nous n'avons nullement l'intention d'agir précipitamment sans d'abord nous procurer les moyens et le personnel nécessaires.

L'autre aspect de la question c'est que par opposition à ces services obligatoires dont je viens de parler, figurent ceux pour lesquels le ministère peut opter—tels que ceux de l'informatique, les services de conseillers en administration et autres—et nous nous proposons d'étudier attentivement l'opportunité de faire payer ce genre de services. C'est déjà fait dans le cas de l'informatique. Cela suppose que si le ministre doit payer, en premier lieu, il sera raisonnable et ne demandera pas plus que ce dont il a besoin; en second lieu, cela aura l'avantage, il me semble, de tenir le personnel en éveil car il devra rivaliser avec des entreprises privées en de nombreux cas. Voilà donc les deux domaines où nous avons établi le genre de contrôle dont parle le député.

Je voudrais terminer rapidement mes commentaires. Le ministère aura deux sous-ministres: un pour les approvisionnements et un pour les services. Leurs fonctions relèveront en gros des principes que j'ai mentionnés, bien que, je le répète, nous soyons en présence d'une réalisation unique, en fait de ministère, du fait qu'il existe un élément de service commun à l'intérieur du ministère. Les sections de l'administration et du personnel auront chacune à leur tête un fonctionnaire qui relèvera des deux sous-ministres.

Il y a donc des services parallèles tant du côté administratif que du côté du personnel. Il y a des services communs d'administration et des services communs de personnel, dont les directeurs sont comptables aux deux sous-ministres.

Sauf erreur, j'ai abordé la plupart des points qui peuvent intéresser les députés. J'écouterai volontiers les commentaires que les députés voudront bien faire et je répondrai à toutes leurs questions.

Le comité me permettra peut-être d'ajouter un dernier point quoiqu'il ne se rapporte pas directement au bill. J'aimerais dire un mot de la Monnaie, et j'aimerais savoir si les députés consentiraient à en discuter tout de suite après l'examen de l'article du bill concernant le ministère des Approvisionnements et Services, étant donné qu'elle relève du ministre.

[L'hon. M. Jamieson.]

L'hon. M. Stanfield: Le ministre a-t-il réellement obtenu un permis pour imprimer de l'argent?

L'hon. M. Jamieson: Je le voudrais bien. Cependant, je dois l'indiquer, on m'a prévenu qu'il n'y a pas d'échantillons gratuits.

L'hon. M. Sharp: Oui, cela a été démenti.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'était votre domaine avant votre venue ici.

L'hon. M. Jamieson: Suivant lord Thomson. J'imagine que tous les députés sont au courant de la question de la Monnaie et je n'aurai donc pas à entrer dans les détails. La Monnaie deviendrait une société de la Couronne, notamment pour résoudre le problème que cause la nécessité de remédier promptement à une pénurie de pièces de monnaie. A l'heure actuelle, la Monnaie doit fonctionner suivant les crédits réguliers accordés par la Chambre. Les détails du projet sont inscrits dans le bill et, je le répète, si les députés ont d'autres questions à poser, j'y répondrai de très bon cœur.

Bref, le principe en est très sage. Le projet répond presque entièrement aux recommandations de la Commission Glassco et met en œuvre un grand nombre de ses suggestions les plus importantes. Notre expérience, ne fût-ce qu'au cours de ces derniers mois, confirme la sagesse des vues de la Commission et j'espère que nous le prouverons mieux encore avec le temps.

M. Hales: Monsieur le président, j'en suis convaincu, nous apprécions tous à sa juste valeur la très belle présentation du ministre concernant la nouvelle société. Nous avons pu le suivre parfaitement. Je suis heureux de constater que le gouvernement adopte d'autres instances de la Commission Glassco et je failirais à mon devoir si je ne saisisais cette occasion pour rappeler au comité que l'une des meilleures initiatives de l'ancien gouvernement conservateur fut d'instituer la Commission Glassco, en 1958 ou 1959. La Commission a publié son rapport en 1962 et nous examinons aujourd'hui une de ses recommandations. J'ai peine à comprendre pourquoi il a fallu si longtemps pour instituer ce nouveau ministère. Il s'est écoulé presque sept ans depuis que la Commission Glassco a fait cette recommandation et j'estime qu'on aurait dû y donner suite avant maintenant.

A mon avis, le ministère de la Production de défense a toujours eu un nom mal